

Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2008/2254(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	PPE-DE FJELLNER Christofer	26/03/2008
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 2922	Date 10/02/2009
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire KALLAS Siim	

Evénements clés			
23/07/2008	Publication du document de base non-législatif	SEC(2008)2359	Résumé
20/11/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2009	Vote en commission		Résumé
23/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0177/2009	
21/04/2009	Débat en plénière		
23/04/2009	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Décision du Parlement	T6-0271/2009	Résumé
23/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
26/09/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2254(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 100
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/6/67258

Portail de documentation					
Document de base non législatif		SEC(2008)2359	23/07/2008	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N6-0004/2009 JO C 311 05.12.2008, p. 0001	05/12/2008	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure		05588/2009	23/01/2009	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE416.352	29/01/2009	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0177/2009	23/03/2009	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0271/2009	23/04/2009	EP	Résumé

Acte final	
Budget 2009/655 JO L 255 26.09.2009, p. 0141	Résumé

Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop

[OBJECTIF : présentation des comptes définitifs du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle \(CEDEFOP\) pour l'exercice 2007.](#)

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses du Centre pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif du Centre se monte à 17,4 millions EUR pour 2007 (contre 17,6 millions EUR en 2006), montant composé à 96% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, le Centre, dont le siège est situé à Thessalonique (Grèce) compte officiellement 97 postes dont 89 sont effectivement pourvus ainsi que des agents contractuels et des experts nationaux détachés, soit actuellement 128 postes assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

Au cours de l'exercice 2007, le Centre s'est concentré essentiellement sur des tâches d'information : soit 11 Conférences et séminaires, 82 ateliers et 24 présentations/visites.

Le CEDEFOP a également réalisé :

- Études: 14 + 23 subventions pour ReferNet ;
- Projets: 40 projets dont 8 administratifs plus 13 communautés virtuelles ;
- Participations: suivi d'Helsinki et préparation de la réunion ministérielle qui se tiendra à Bordeaux en 2008, programme «Éducation et formation 2010», programme Leonardo da Vinci, et transition vers le programme d'Apprentissage tout au long de la vie, cadre commun d'action des partenaires sociaux, comité consultatif pour la formation professionnelle, directeurs généraux chargés de la formation professionnelle, groupe de coordination «Éducation et formation 2010» ;
- Publications: 34 documents, + 3 numéros de « Cedefop info » et 3 numéros de la Revue européenne «Formation professionnelle» ;
- Diffusion de documents: 8.477 sur demande, 1.565 abonnements à la Revue européenne, 8.490 abonnements à Cedefop info ;
- Publications électroniques: 3.364 abonnements à la newsletter ETV, 4 millions de pages vues ETV.

À noter que la publication complète des comptes du Centre figure à l'adresse suivante :

<http://www.CEDEFOP.europa.eu/index.asp?section=4&sub=4>

Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop

En adoptant le rapport de M. Christofer FJELLNER (PPE-DE, SE) sur la décharge à octroyer au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2007.

Constatant que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes du Centre. Ils font toutefois une série de recommandations qui accompagnent l'octroi de la décharge. Outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, les députés font les observations suivantes:

- le fait que la Cour des comptes ait mis en lumière le manque d'indicateurs de performance mesurables pour les activités menées par le Centre;
- que le Centre ait pris la décision de prévoir ce type d'indicateurs pour les activités réalisées en 2008.

Les députés demandent enfin au Centre de rendre compte des mesures spécifiques prises dans la foulée des recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport d'activité 2008

Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 14 voix contre et 41 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2007. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Le Parlement souligne ainsi que :

- la Cour des comptes a mis en lumière le manque d'indicateurs de performance mesurables pour les activités menées par le Centre;
- le Centre a pris la décision de prévoir ce type d'indicateurs pour les activités réalisées en 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes du Centre et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.

Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop

OBJECTIF : octroi de la décharge au CEDEFOP pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/655/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice 2007.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2007.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 23 avril 2009 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 23 avril 2009). La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.